

Dies academicus 2012

Seul le texte prononcé fait foi

Allocution de Madame Isabelle Chassot

Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Fribourg

Monsieur le Président d'honneur,
Madame la Présidente du Grand Conseil
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame la Conseillère d'Etat, Chers Collègues,
Madame la Présidente du Sénat,
Madame et Messieurs les Parlementaires fédéraux,
Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les représentants du district de la Gruyère,
Monsieur le Recteur,
Chers Membres de la communauté universitaire,
Mesdames et Messieurs les Recteurs et Présidents des Hautes Ecoles,
Mesdames et Messieurs les invités,
Chers Amis de l'Université de Fribourg,

Permettez-moi d'adresser des mots de bienvenue particuliers au président d'honneur de ce Dies, mon collègue Claude Roch. Cette invitation témoigne des liens privilégiés qui lient notre Université et le Canton du Valais. Ce dernier participe à la destinée de l'Université de Fribourg dès ses débuts, tant les Valaisans et les Valaisannes étaient toujours et restent nombreux à venir y étudier. Nous avons naturellement aussi des professeurs et des collaborateurs universitaires valaisans. A en juger par le programme figurant sur son site internet, la Communauté universitaire valaisanne de Fribourg conduit une activité animée.

Plusieurs personnalités du Valais sont des Alumni de l'Université de Fribourg. Je regrette que ce ne soit pas votre cas, Monsieur le Président d'honneur. Mais vous avez décidé d'y remédier, si vous me permettez l'expression, en acceptant de vous engager en sa faveur en qualité de Sénateur, fonction que vous exercez depuis 2004. Je vous en remercie, car vous apportez votre expérience multiple et la vision d'une personnalité venant d'un autre canton qui pourtant partage avec le nôtre plusieurs caractéristiques importantes.

Je finirai ce bref hommage au Valais, en rappelant qu'un citoyen illustre de ce canton, Maurice Zermatten, a non seulement fait ses études de lettres à l'Université de Fribourg, entre 1930 et 1935, mais il en a également reçu le titre de docteur honoris causa en 1959. Je retiens de lui une définition de l'écriture que je conçois comme une exigence absolue d'indépendance d'esprit, d'une liberté d'esprit dans laquelle les scientifiques se reconnaîtront certainement (je cite) :

« L'acte d'écriture est l'engagement de l'homme tout entier, du meilleur de la vie tout entière. C'est la réponse à un appel, l'acceptation de la rigueur, le refus des règles qui gèrent le monde du profit et des promotions sociales. Il faut écrire pour rien, pour personne que pour soi-même : ni pour l'État, ni pour la société, ni pour les Églises. Tant mieux s'ils s'en accommodent ! »

Nous les politiciens, nous ne pouvons pas prétendre à une telle liberté. Notre tâche est d'œuvrer pour l'Etat et pour la société : y compris, pour la formation universitaire à Fribourg et en Suisse. Les organes politiques du paysage suisse des hautes écoles sont en pleine restructuration, vous le savez. Ce n'est peut-être pas un mouvement tectonique majeur ; nos montagnes et nos vallées resteront à leur place. Pourtant, le paysage est soumis à des forces qui le transforment de manière notoire et nous sommes justement au point où les changements se matérialisent.

Un bref rappel. Le mouvement a été initié avec l'article 63a de la Constitution fédérale, approuvé par le peuple en 2006. Ont suivi plusieurs années de travaux législatifs qui ont abouti le 30 septembre 2011 à l'adoption par les Chambres fédérales de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (la LEHE). A présent et jusqu'à la fin 2012, le projet d'accord intercantonal sur le domaine des hautes écoles et le projet de convention de coopération entre la Confédération et les cantons sont en consultation. Il s'agit des deux textes indispensables à la mise en place des nouveaux organes communs prévus par la LEHE. Parallèlement, des dispositions d'exécution de cette loi sont en préparation au sein des offices fédéraux concernés.

Ces derniers d'ailleurs n'échappent pas à la dynamique transformatrice du paysage : au 1er janvier 2013, l'actuel Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche passera au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (nouvellement rebaptisé ainsi pour l'occasion) pour y fusionner avec l'actuel Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie en donnant naissance au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il faudra s'y retrouver.

Tout ceci peut vous paraître de peu d'intérêt et de peu d'importance : quelques textes légaux modifiés, une danse d'étiquettes, des noms qui disparaissent et d'autres qu'il faut apprendre. Croyez-moi, tout ceci n'est pas insignifiant. Evidemment, je ne tiens nullement à annoncer une éruption volcanique ou une collision des plaques pour le 1er janvier 2013. Non, c'est le lent mouvement initié en 2006 qui se poursuivra et qui, petit à petit, façonnera le paysage de nos hautes écoles.

Daher haben wir eine Teilrevision des Gesetzes über die Universität Freiburg in die Wege geleitet, damit die Uni für diesen Wandel besser gerüstet ist. Die Vernehmlassung der Gesetzesvorlage wurde am 31. Oktober 2012 abgeschlossen. Da die meisten Stellungnahmen erst kurz vor Ablauf dieser Frist eintrafen, konnten noch nicht alle durchgesehen werden. Es wird noch einige Zeit dauern, die Stellungnahmen auszuwerten und den Vernehmlassungsbericht zu erstellen.

Doch möchte ich ihnen bereits einen ersten Einblick in die Vernehmlassungsergebnisse und die darin zum Ausdruck gebrachten Meinungen geben. Im Allgemeinen kommt die Revision gut, ja sogar sehr gut an. Wie zu erwarten geben einige Bestimmungen Anlass zu kontroversen Kommentaren. Manchen Vernehmlassungsteilnehmern gehen die Änderungen zu wenig weit, während andere sie bereits überrissen finden: Der Mittelweg liegt vielleicht gerade in der Lösung, die wir vorgeschlagen haben. Aber seien Sie unbesorgt. Wir werden sämtliche Anmerkungen und Vorschläge sorgfältig prüfen. Bei einigen zeigen sich bereits Übereinstimmungen, die Anpassungen an der Vorlage zur Folge haben dürften.

Gewisse Beurteilungen und Befürchtungen zur Vorlage haben mich jedoch auch überrascht. Einige – wenn auch eine Minderheit – warfen uns vor, wir wollten für die Universität privatwirtschaftliche Prinzipien einführen und den Weg für eine Privatisierung öffnen. Ich denke, es erübrigt sich zu erklären, wie abwegig solche Annahmen sind. Ich möchte hier nur die klare Haltung des Staatsrats und meine eigene Überzeugung bekräftigen, nämlich dass die Bildung – auch auf Hochschulniveau – ein öffentliches Gut ist, ebenso wie die akademische Forschung. In der Schweiz wird der Betrieb unserer Hochschulen – Universitäten wie Fachhochschulen – durch eine öffentliche Finanzierung gewährleistet und dies soll auch weiterhin so bleiben. Dies schliesst jedoch nicht aus, dass für gewisse Sonderprojekte eine private Finanzierung in Anspruch

genommen wird. Und im Gegensatz zu dem, was behauptet wird, handelt es sich hier nicht um ein neues Phänomen: Die Universität Freiburg hat seit ihrer Gründung stets von Privaten Unterstützung erhalten, und dies in weit grösserem Ausmass als heutzutage. Worauf es letztlich und vor allem ankommt, ist eine unabhängige Lehre und Forschung auf hohem Niveau zu gewährleisten. So sollte der Grundsatz der akademischen Freiheit verstanden werden. Dies bedeutet natürlich nicht, dass jeder macht, was er will, ohne irgendjemandem Rechenschaft ablegen zu müssen. Denn die öffentliche Finanzierung ist kein Blankoscheck. Sie erfordert – in gleichem Masse wenn nicht mehr als die private Finanzierung – eine angemessene und effiziente Verwendung der Mittel.

Die Frage der Finanzierung ist aber keineswegs ein zentraler Punkt – weder im Revisionsentwurf, den wir erarbeitet haben, noch in den Vernehmlassungsantworten, die bei uns eingegangen sind. Der Akzent liegt auf der Autonomie der Universität und auf den Befugnissen ihrer Entscheidungsorgane. Auch wenn ich mir voll und ganz bewusst bin, wie wichtig die bereitgestellten Mittel sind, kann ich der von einigen aufgestellten Behauptung, die Autonomie sei nur mit zusätzlichen Mitteln möglich, nicht beipflichten. Natürlich ist es einfacher, autonom zu sein, wenn die Budgetmittel aufgestockt werden – ebenso wie es einfacher ist, in fetten Jahren Mitglied einer Kantonsregierung zu sein als in Zeiten, in denen man den Gürtel enger schnallen muss.

Or, malheureusement, les prévisions pour ces prochaines années ne sont pas au beau fixe. Vous l'avez déjà entendu ou même lu dans la presse, le Conseil d'Etat est en prise avec un projet de plan financier 2014 à 2016 plus que difficile. Les recettes stagnent tandis que les besoins augmentent sensiblement, notamment en raison de l'évolution démographique du canton. Face au vieillissement de la population de nos sociétés occidentales, nous pouvons nous réjouir d'être le canton suisse avec le plus bas taux des habitants âgés de plus de 65 ans et le plus haut taux des jeunes de moins de 19 ans. Ce dernier groupe représente 24 % de la population du canton. Ce fait positif demande des investissements importants au niveau de la formation en général et de l'école obligatoire en particulier. En même temps, les charges dans d'autres secteurs augmentent aussi et les citoyens attendent toujours plus des prestations de la part de l'Etat.

Nous devons donc réussir un exercice difficile : équilibrer les ressources financières sans couper dans les investissements d'avenir. Nous devons faire appel à la créativité de tout un chacun pour proposer un programme d'économie qui ne taille pas dans l'essentiel.

Je sais que l'Université a fait régulièrement l'exercice de réallocation de ses ressources, car l'augmentation de la contribution cantonale, pourtant substantielle ces dernières années, ne suffisait pas pour couvrir les nouveaux besoins. Cette fois-ci, le Conseil d'Etat doit demander à l'Université comme à tous les établissements et services de l'Etat, de limiter encore davantage la croissance des dépenses. Comment le faire sans mettre en danger le développement de l'institution ? La réponse à cette question est entre vos mains, Mesdames et Messieurs les membres de la communauté universitaire; elle fait partie de ce difficile exercice d'autonomie qui vous incombe.

Vous me permettrez à ce sujet et en guise de conclusion de citer un très beau texte rédigé en 1981 par le recteur de l'époque, le Professeur Bernhard Schnyder, que nous avons dû accompagner à sa dernière demeure en juillet dernier : « *Die Universität Freiburg muss sich selber als Universität treu bleiben. Das kann sie aber nur, wenn der Student bereit ist, in der Hochschule nicht nur die Schule zu sehen, wenn der Dozent Zeit und Mittel hat, methodisch einwandfrei zu forschen, wenn Behörden und Volk Verständnis dafür haben, dass man eine Universität eben nicht so leicht verstehen kann. Helft uns, Universität zu sein. Dann sind wir mit Freuden auch und gerade freiburgische Universität* ».

C'est donc en vous assurant de ma joie d'assumer la responsabilité politique de notre université que je vous invite à rester fidèles à votre engagement et à exercer votre autonomie.

Sachez aussi que le Conseil d'Etat est conscient de l'apport de l'Université pour notre canton en tant que haut lieu de formation et de recherche, en tant qu'acteur culturel et social et, finalement, en tant qu'un facteur majeur de développement économique. Nous savons que l'Université est un investissement payant pour aujourd'hui et pour l'avenir. Avec conviction, au risque de paraphraser un président démocrate américain fraîchement réélu, nous pouvons dire que le meilleur pour notre alma mater est devant elle !

Merci à vous tous et vous toutes, membres de la communauté universitaire, responsables politiques, décideurs économiques, citoyennes et citoyens du canton de Fribourg, Amis de l'Université de Fribourg, de nous aider dans notre mission. Nous avons besoin de vous !

Je vous souhaite à toutes et tous une belle fête, en particulier à la Gruyère, hôte d'honneur du Dies.

Que vive l'Université ! Vivat, crescat, floreat Universitas friburgensis !